

ASSEMBLÉE NATIONALE30 mai 2006

ENGAGEMENT POUR LE LOGEMENT
(Deuxième lecture) - (n° 3072)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 171

présenté par
M. Hamel-----
ARTICLE 3 SEPTIES

Dans l'alinéa 2 de cet article, substituer aux mots :

« intervenu antérieurement »

le mot :

« antérieur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.